



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 février 2020  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Rapport de la mission de visite des Nations Unies à Montserrat, effectuée du 17 au 20 décembre 2019

#### Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Historique de la mission .....   | 3           |
| II. Mandat de la mission .....  | 4           |
| III. Composition de la mission .....  | 4           |
| IV. Remerciements .....   | 4           |
| V. Aperçu historique .....  | 4           |
| VI. Principaux messages de la mission .....   | 5           |
| VII. Réunions à Antigua-et-Barbuda .....  | 6           |
| A. Réunion avec la diaspora montserratienne .....   | 6           |
| B. Réunion avec le Ministre antiguais et barbudien des affaires étrangères, du commerce international et de l'immigration ..... | 7           |
| VIII. Réunions à Montserrat .....   | 7           |
| A. Réunion avec le Gouverneur .....   | 7           |
| B. Réunion avec le Premier Ministre, les ministres et le Secrétaire parlementaire .....   | 9           |
| C. Réunion avec un membre de la Commission de la fonction publique et de la Commission électorale .....                         | 10          |
| D. Réunion avec le Vice-Gouverneur et le Procureur général .....  | 11          |
| E. Réunion avec les précédent et actuel secrétaires financiers .....  | 11          |
| F. Réunion avec les partis politiques .....   | 12          |



|        |   |    |
|--------|---|----|
| G.     | Réunion avec des constitutionnalistes, d'anciens élus, des représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que d'autres acteurs . . . . . | 14 |
| IX.    | Conclusions et recommandations . . . . .  | 20 |
| Annexe |   |    |
|        | Itinéraire et activités de la mission de visite . . . . .   | 24 |

## I. Historique de la mission

1. Au séminaire régional pour les Caraïbes et à la session du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui se sont tenus en mai et en juin 2018, respectivement, Donaldson Romeo, alors Premier Ministre de Montserrat, avait prié instamment le Comité de dépêcher une mission dans le territoire, qui se réunirait notamment avec des personnes évacuées au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Antigua-et-Barbuda et aux États-Unis d'Amérique (voir [A/73/23](#), annexe II, sect. C. par. 28 et [A/AC.109/2018/SR.9](#), par. 1 à 6).
2. Pendant le dialogue informel annuel avec le bureau du Comité de 2018, qui s'est tenu le 13 février 2019, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement était ouvert à l'idée d'une mission de visite à Montserrat. À la réunion de suivi, le 16 avril, il a déclaré que son gouvernement n'avait pas d'objection à la mission, sous réserve de consultations avec le gouvernement du territoire.
3. Dans une lettre adressée à la Présidente, le 10 mai, le représentant du Royaume-Uni a confirmé que son gouvernement n'avait pas d'objection aux visites du Comité dans n'importe lequel de ses territoires d'outre-mer et que Montserrat serait favorable à une visite pour s'entretenir de l'effet de l'éruption volcanique à la fin des années 1990 et des problèmes économiques et politiques à long terme auxquels se heurtait le territoire. De l'avis de son gouvernement, une visite à Londres n'était pas la meilleure manière de mettre à profit le temps du Comité, puisqu'une visite à Montserrat permettrait d'obtenir toutes les connaissances et l'accès nécessaires, pour ce qui était des questions à régler.
4. Le 14 juin, le Comité a approuvé l'envoi d'une mission de visite à Montserrat, à une date à établir en consultation avec la Puissance administrante et le territoire (voir [A/AC.109/2019/SR.3](#), par. 52 à 54). Il a demandé à la Présidente, en collaboration avec les membres du bureau, de poursuivre les consultations avec le Royaume-Uni en prévision de l'envoi d'une mission de visite à Montserrat. Cette décision a été communiquée au Royaume-Uni le 3 juillet.
5. Le 10 juillet, le Premier Ministre a adressé une communication à la Présidente dans laquelle il a proposé la semaine du 16 décembre 2019, pour la mission de visite. Par la suite, le bureau a tenu bon nombre de réunions, pour débattre de la composition, du mandat et du programme de travail de la mission.
6. Le 12 septembre, à une réunion avec la Présidente, le représentant du Royaume-Uni a été informé du mandat. Il a souligné que la mission ne devait pas influencer le processus électoral à Montserrat. La Présidente a confirmé que le bureau était fermement de cet avis et en tiendrait compte au moment de décider notamment des dates de la mission, pour veiller à ce qu'elle suive l'élection et ne la précède pas.
7. À l'issue des élections qui se sont tenues à Montserrat le 18 novembre et à la suite de la lettre datée du 20 novembre qui lui a été adressée par la Présidente, le Premier Ministre élu, Joseph Farrell, a confirmé dans sa lettre datée du 2 décembre son appui à la mission de visite du Comité et la date à laquelle elle se déroulerait, comme convenu entre le Comité et son prédécesseur. À la suite d'une réunion avec le représentant du Royaume-Uni, le 6 décembre, la Présidente, dans une lettre datée du 11 décembre adressée au représentant, a communiqué les dates, le mandat et la composition de la mission.

## **II. Mandat de la mission**

8. Conformément à la décision prise par le Comité le 14 juin 2019 et sur la base des consultations y relatives, il a été décidé que l'objet de la mission serait de réunir des informations de première main sur la situation à Montserrat, portant sur les problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux et la manière dont ils avaient évolué, en particulier les répercussions des éruptions volcaniques depuis 1995.

## **III. Composition de la mission**

9. À l'issue de la décision prise par le Comité le 14 juin et des consultations tenues par la suite avec le bureau, il a été décidé que la mission serait composée de quatre membres du Comité : Antigua-et-Barbuda, Grenade, Indonésie et Sierra Leone. Les membres de la mission comprenaient : la Représentante permanente de la Grenade auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité, Keisha Aniya McGuire ; le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, Walton Alfonso Webson, le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Alie Kabba ; le Deuxième Secrétaire de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Aloysius Selwas Taborat ; et le Troisième Secrétaire de la Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda, Asha Cecily Challenger. La mission serait accompagnée de la spécialiste des questions politiques (hors classe), Rie Kadota, et du spécialiste hors classe, Hermes Peñaloza, du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

10. Au vu de la crise de liquidités que connaît l'Organisation, le bureau a cherché à trouver des solutions innovantes pour veiller à ce que la mission puisse se rendre sur place. Avec la coopération du Secrétariat, des ressources relevant du budget ordinaire du Comité ont été mises à disposition pour couvrir les dépenses afférentes à la participation des trois membres de la mission (Antigua-et-Barbuda et Grenade). Deux autres membres (Indonésie et Sierra Leone) ont financé leur propre participation. Le Département a pour sa part couvert les frais de voyage de son personnel au moyen des ressources extrabudgétaires qui lui avaient été allouées.

## **IV. Remerciements**

11. Le Comité spécial remercie sincèrement le Gouvernement britannique et en particulier le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies et sa délégation, de la coopération constructive dont ils ont fait montre pour faciliter la mission à Montserrat. Un hommage particulier a été rendu au Gouverneur, au Gouvernement et au peuple de Montserrat pour le soutien remarquable et l'accueil hospitalier qu'ils ont offerts à la mission. Le Comité tient également à remercier le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda de sa coopération, de son aide et de sa courtoisie à l'égard de la mission.

## **V. Aperçu historique**

12. Montserrat, territoire non autonome, est administrée par le Royaume-Uni depuis 1946. Conformément au décret constitutionnel de 2010, entré en vigueur en septembre 2011, Montserrat est administrée par un Gouverneur nommé par la Couronne britannique, un Cabinet et une Assemblée législative. D'après la

Constitution, la réalisation du droit à l'autodétermination doit être promue et respectée, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

13. Le Gouverneur est responsable de la sécurité intérieure (y compris de la police), des affaires extérieures, de la défense, des services publics et de la réglementation des services financiers internationaux. La Couronne britannique se réserve le droit de légiférer, en consultation avec le Conseil privé du Royaume-Uni, pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

14. Le Cabinet est composé du Premier Ministre, de trois autres ministres, ainsi que de deux membres de droit, à savoir le Procureur général et le Secrétaire financier. Le Vice-Gouverneur, un Montserrattien nommé par le Gouverneur, peut assister aux réunions, mais n'a pas le droit de vote. Présidé par le Gouverneur, le Cabinet définit les grandes orientations de la politique du Gouvernement de Montserrat, en surveille l'application et répond collectivement de ses actes devant l'Assemblée législative. Le Gouverneur n'a pas le droit de vote au sein du Cabinet.

15. L'Assemblée législative est composée de neuf membres élus et des deux membres de droit précités. Des élections se tiennent normalement tous les cinq ans au suffrage universel. Des élections se sont tenues le 18 novembre 2019 pour pourvoir les neuf sièges à l'Assemblée.

16. Montserrat relève de la compétence de la Cour suprême des Caraïbes orientales (Haute Cour de justice et Cour d'appel). Le comité judiciaire du Conseil privé est la plus haute instance civile et pénale. La loi sur les territoires d'outre-mer britanniques de 2002 accorde la citoyenneté britannique aux habitants de ces territoires.

17. Les éruptions volcaniques de la Soufrière depuis 1995 ont eu des effets dévastateurs, y compris la réinstallation des habitants et l'évacuation de quelque 70 % de la population de la partie sud à la partie nord de l'île. À la suite de ces éruptions, une grande partie de l'île a été désignée zone d'exclusion, avec un déclin de la population de deux tiers.

18. En 1994, l'économie de Montserrat était bien équilibrée, malgré les dégâts généralisés causés par l'ouragan Hugo en 1989. Elle a été par la suite profondément touchée par les éruptions volcaniques.

19. Dans cette économie qui s'était contractée de près de moitié en 2016, le Gouvernement montserrattien représente 46 % de la production et emploie quelque 40 % de la population active. Le secteur public à Montserrat continue de dépendre de l'aide budgétaire du Royaume-Uni qui assure actuellement plus de 60 % des revenus du territoire ; cette proportion augmente si l'on inclut les capitaux. Le territoire bénéficie également d'une enveloppe de quelque 18,4 millions d'euros pour la période 2014-2020 au titre du onzième Fonds européen de développement.

20. Pour plus d'informations sur Montserrat, prière de se reporter aux documents de travail établis par le Secrétariat<sup>1</sup>.

## VI. Principaux messages de la mission

21. La Présidente et les membres de la mission ont expliqué le mandat du Comité spécial et les objectifs de la mission (voir par. 8).

22. Il a été souligné que conformément à la Constitution de 2010, il convenait de promouvoir et de faire respecter l'exercice du droit à l'autodétermination en application de la Charte des Nations Unies. Les options en matière

<sup>1</sup> Consultables à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents>.

d'autodétermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale portant sur la question, ont été expliquées. Parmi les autres points : a) la mission était impartiale et ne cherchait pas à promouvoir un mode particulier d'autodétermination ; b) la mission voulait entendre les vues et les perspectives du plus grand nombre possible de parties prenantes ; c) de retour à New York, le rapport de la mission serait mis à la disposition du public. La mission a également préconisé la participation active du territoire aux travaux du Comité.

## **VII. Réunions à Antigua-et-Barbuda**

23. La mission de visite a tenu deux réunions à Antigua-et-Barbuda, une avec les six membres de la diaspora montserratiennne et une autre avec le Ministre antiguanais et barbudien des affaires étrangères, les 17 et 18 décembre, respectivement.

### **A. Réunion avec la diaspora montserratiennne**

24. Insistant sur les liens de longue date qui unissent Montserrat et Antigua-et-Barbuda, les membres de la diaspora ont remercié le Gouvernement et le peuple antiguanais et barbudiens du soutien qu'ils accordaient aux Montserratiens, y compris ceux qui s'y étaient installés depuis 1995, à la suite des éruptions volcaniques. Dans le même temps, les interlocuteurs ont évoqué les nombreux problèmes que connaissaient les Montserratiens vivant dans le pays, en particulier les personnes âgées et les mères célibataires, tels que le coût élevé de la vie, l'accès aux soins de santé, les retraites et le rapatriement des dépouilles au pays. Le consul honoraire de Montserrat, qui exerce ses fonctions de manière officieuse depuis 2009, a expliqué son rôle et l'aide fournie à la diaspora dans le pays, dont une grande partie à titre bénévole, hormis l'allocation que lui verse le Gouvernement de Montserrat depuis 2014. L'absence de bureau officiel mis à la disposition du gouvernement du territoire, depuis la fermeture de ses locaux en 2005, et le non-financement des services consulaires et d'autres services aux Montserratiens à Antigua-et-Barbuda ont été cités notamment. Les derniers entretiens à ce sujet avec le gouvernement du territoire et le Premier Ministre sur la manière de régler les problèmes de la diaspora à Antigua-et-Barbuda remontaient à il y a trois ans.

25. Sur la question du nombre de Montserratiens résidant à Antigua-et-Barbuda, ils étaient 3 000 après les éruptions volcaniques mais beaucoup s'étaient installés au Royaume-Uni ou ailleurs ou étaient rentrés chez eux. Le nombre exact de membres de la diaspora n'était pas connu mais il serait de 200 à 300, alors que certains résidaient à Antigua-et-Barbuda avant les éruptions volcaniques.

26. En ce qui concerne le retour de la diaspora à Montserrat, les interlocuteurs ont invoqué : a) la limitation des soins de santé, la conversion d'une école en hôpital offrant un minimum de soins depuis les éruptions volcaniques ; b) l'éducation et l'absence d'études de deuxième cycle dans le territoire. Ces deux facteurs entravaient le retour des membres de la diaspora. Ils ont estimé que le Royaume-Uni n'en avait pas fait assez à cet égard pour Montserrat, qui se trouvait dans la même situation, près de 25 ans après la crise volcanique. Un participant a fait valoir que la diaspora qui s'était établie au Royaume-Uni ou à Antigua-et-Barbuda ne voulait pas retourner à Montserrat et que la croissance économique n'était pas viable avec moins de 5 000 personnes, dont seulement un tiers étaient des autochtones. Des discussions ont également porté sur la politique britannique relative à la nationalité à l'égard de ses citoyens d'outre-mer, qui avait évolué au fil du temps.

## **B. Réunion avec le Ministre antiguais et barbudien des affaires étrangères, du commerce international et de l'immigration**

27. La Chef de la mission de visite a souligné que la décolonisation continuait d'être une des priorités de l'ONU et a félicité les dirigeants d'Antigua-et-Barbuda de leur rôle dans les travaux du Comité spécial. Se faisant l'écho de l'Assemblée générale, la Chef a salué l'appui apporté par Antigua-et-Barbuda aux Montserratiens qui s'étaient installés ailleurs à la suite des éruptions volcaniques, comme mentionné dans une série de résolutions de l'Assemblée générale sur Montserrat, et a sollicité les vues du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda sur la situation à Montserrat et sur les Montserratiens habitant dans cet État.

28. Le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'immigration a déclaré que les résidents montserratiens dans son pays bénéficiaient des mêmes privilèges que les autres habitants et que son pays continuait de les appuyer, soulignant que les Montserratiens étaient intégrés dans les systèmes social, d'éducation et de santé de son pays. Durant les discussions qui ont suivi, il a été précisé qu'à Antigua-et-Barbuda, qui avait une politique d'immigration bienveillante, les Montserratiens faisaient partie des immigrants venus de pays voisins qui habitaient dans ce pays avant même les éruptions volcaniques. Soulignant l'importance de faire progresser la décolonisation en général, le Ministre a déclaré que l'autodétermination devrait être évoquée par les Montserratiens eux-mêmes, étant donné qu'il leur revenait essentiellement de prendre la décision en la matière.

29. En réponse à une question, le Ministre a déclaré que tout appui de la communauté internationale aux mesures prises par Antigua-et-Barbuda pour accueillir des Montserratiens serait apprécié, surtout dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda a souligné les liens historiques liant Montserrat à son pays et déclaré que les Montserratiens faisaient partie du tissu antiguais et barbudien. Il a suggéré que les organismes des Nations Unies, en coopération avec son gouvernement, apportent aux Montserratiens une aide qui serait canalisée par l'entremise du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, à la faveur d'accords conclus avec le Gouvernement britannique dans le domaine des soins de santé.

30. S'agissant du consul honoraire de Montserrat, le Ministre a déclaré que certains protocoles étaient en place, dans son pays, en l'absence d'arrangements officiels avec le Royaume-Uni et Montserrat.

## **VIII. Réunions à Montserrat**

31. La mission de visite s'est entretenue avec 44 interlocuteurs au cours de 19 réunions qui se sont tenues du 18 au 20 décembre 2019 à Montserrat.

### **A. Réunion avec le Gouverneur**

32. Le Gouverneur a considéré que les relations entre la Puissance administrante et Montserrat étaient positives, compte tenu de l'histoire du territoire, et en a attribué le mérite aux habitants.

33. En l'absence de statistiques exactes, quelque 600 personnes auraient été évacuées à Antigua-et-Barbuda, 8 000 à 9 000 au Royaume-Uni et d'autres encore aux États-Unis et au Canada. Évoquant la difficulté d'établir à ce stade le nombre exact de personnes évacuées qui étaient parties à la suite des éruptions volcaniques et compte tenu de la migration naturelle, il a déclaré que les personnes évacuées

s'étaient installées dans les lieux de destination et qu'un très petit nombre souhaiterait retourner à Montserrat, même si elles étaient nombreuses à s'y être rendues pendant leurs vacances. Des incitations avaient été mises en place pour les aider à rentrer au pays. Tous les Montserratiens avaient le même droit d'accéder à des prêts et d'acquérir des terres, mais le coût élevé du logement continuait d'influencer grandement les retours. Il a également souligné que les Montserratiens étaient des citoyens britanniques et avaient, en tant que tels, accès à l'éducation au Royaume-Uni et pouvaient s'y installer. À l'heure actuelle, 2 600 sur 4 600 étaient Montserratiens et les autres originaires d'autres pays des Caraïbes, comme Guyana, Haïti, la Jamaïque et la République dominicaine.

34. Sur le plan de la réforme constitutionnelle, notant que la Constitution de 2010 prévoyait un nombre important de commissions et de comités, ce qui s'était révélé difficile à établir, au vu du faible nombre d'habitants, il a déclaré qu'une simplification stratégique était envisageable.

35. Au total, 68 % du budget de Montserrat et l'ensemble des capitaux publics investis dans le territoire provenaient du Royaume-Uni, tandis que les autres sources d'aide étaient le Canada, les États-Unis et l'Union européenne, cette dernière donnant la priorité aux secteurs de l'énergie et du tourisme et au développement de l'énergie solaire. La nécessité d'aménager diverses infrastructures telles qu'un aéroport, un port, une école et un hôpital a été évoquée.

36. Le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente de Montserrat était un plan quinquennal pour la période 2019-2024, financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, et comprenait des projets d'amélioration d'infrastructures essentielles comme la construction d'un nouvel hôpital (une priorité pour l'ancienne et l'actuelle administration), l'installation sous-marine de câbles à fibres optiques et le réaménagement du seul aéroport. Le coût global du programme était estimé à 30 millions de livres et le financement pour la période au-delà de 2024 n'avait pas encore été déterminé.

37. S'agissant de la zone d'exclusion établie après les éruptions volcaniques, la prudence était de mise, étant donné que 19 personnes avaient perdu la vie en 1997.

38. Sur le plan du droit de vote, le Gouverneur a souligné que tous les Montserratiens étaient britanniques et pouvaient donc voter au Royaume-Uni sans distinction, alors que le contraire n'était pas vrai dans le cas d'élections tenues à Montserrat, ajoutant que tout citoyen du Commonwealth qui avait résidé à Montserrat pendant trois ans était habilité à s'inscrire sur les listes électorales.

39. Le Gouverneur a également noté que le gouvernement du territoire, qui était responsable de l'éducation, avait du mal à recruter des enseignants hautement qualifiés.

40. Pour ce qui était de la sensibilisation des habitants à leur droit à l'autodétermination et à l'aide apportée par la Puissance administrante à la promotion de ce droit, le Gouverneur a rappelé qu'il était inscrit dans la Constitution de 2010. De plus, conformément au Livre blanc sur les territoires d'outre-mer publié en 2012 dans lequel le Gouvernement britannique avait énoncé son approche globale à tous les territoires d'outre-mer, le Royaume-Uni n'empêcherait pas Montserrat de devenir indépendant, si tel était le souhait des Montserratiens.

## **B. Réunion avec le Premier Ministre, les ministres et le Secrétaire parlementaire**

41. Il a été souligné que Montserrat avait enregistré de bons résultats jusqu'aux éruptions volcaniques des années 1990, qui avaient détruit les infrastructures et les moyens de subsistance et rendu les deux tiers de l'île inhabitables. La majeure partie des terres agricoles, ainsi que d'énormes réserves de sable, se trouvaient dans la zone d'exclusion dont la délimitation relevait de l'autorité du Gouverneur. De l'avis des interlocuteurs, en l'absence de danger imminent, seule Plymouth devrait être délimitée à des fins d'exclusion. Les restrictions dans la zone d'exclusion avaient également influé sur la croissance du secteur de l'extraction de sable.

42. Si la Constitution de 2010 avait octroyé davantage de contrôle à Montserrat, les domaines de la sécurité intérieure, des affaires extérieures, de la défense, du service public et des services financiers internationaux continuaient de relever de la prérogative du Royaume-Uni et les lois promulguées par l'Assemblée législative étaient soumises à son aval. D'après les interlocuteurs, la Puissance administrante avait « un contrôle total » sur les affaires du territoire et pouvait imposer ses lois à Montserrat. La situation dans le territoire, où un responsable non élu avait plus de droits que les élus, était qualifiée de « dictature bienveillante » ; il n'y avait pas de véritable démocratie à Montserrat, dont les habitants étaient traités comme des citoyens de seconde zone, sans le moindre égard ; le Royaume-Uni avait une obligation juridique d'aider Montserrat à mettre un terme à sa situation de dépendance.

43. Sur le plan de l'autodétermination, les interlocuteurs ont déclaré que la délégation de certains pouvoirs à Montserrat était attendue et que toute décision sur l'indépendance devait être prise au moyen d'un référendum, tout en soulignant le besoin et l'objectif immédiat d'accéder à une indépendance financière. Il a été noté que les consultations publiques qui s'étaient déroulées dans le territoire dans le cadre de l'enquête sur l'avenir des territoires d'outre-mer par la commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Royaume-Uni n'avaient révélé aucun soutien à un changement de statut. Il a été indiqué qu'aucun débat n'était en cours et qu'aucune campagne d'éducation de la population à l'autodétermination n'avait été lancée, les personnes étant préoccupées par les questions du quotidien. D'après les interlocuteurs, la situation et les besoins de Montserrat n'étaient pas les mêmes que ceux d'autres territoires d'outre-mer du Royaume-Uni.

44. Les interlocuteurs ont estimé que si, sur le plan juridique, le Cabinet avait l'autorité de prendre des décisions, la plupart d'entre elles l'étaient par des consultants techniques du Ministère du développement international qui fournissait les fonds et « dictait » les priorités. Les interlocuteurs ont soulevé la question de l'insuffisance de l'aide dispensée par les consultants techniques pour renforcer les capacités du personnel local.

45. Il a été souligné que les infrastructures du territoire laissaient à désirer et que la Puissance administrante n'apportait pas d'aide suffisante, ce qui empêchait par conséquent Montserrat de devenir indépendante et viable sur le plan financier. Le développement des infrastructures aurait dû être au même niveau qu'avant les éruptions volcaniques. La portée du projet de câbles à fibres optiques était restreinte, étant donné que le câble ne devait être installé que jusqu'au rivage ; le projet d'énergie géothermique avait été interrompu après le forage de trois puits.

46. Un interlocuteur a déclaré que l'absence de services de base comme les soins de santé et l'éducation avait été recensé comme un facteur entravant l'accroissement de la population et était une « tentative délibérée » de la Puissance administrante de maintenir le statu quo. Des évacuations médicales, qui n'étaient pas possibles la nuit

tombée, étaient souvent nécessaires du fait de l'absence de soins de base ou d'examen dans le territoire. Par ailleurs, le coût des soins de santé à Antigua-et-Barbuda était élevé. Selon le système de quotas, chaque année, quatre patients de Montserrat avaient accès à des soins de santé primaires gratuits par l'entremise du service national de santé du Royaume-Uni, qui couvrait les services médicaux mais pas les déplacements ou l'hébergement des patients ; l'accès à des soins de santé primaires était donc ardu et inabordable pour beaucoup de personnes. Dans le domaine de l'éducation, les conditions des infrastructures scolaires, censées être provisoires après les éruptions, se prolongeaient et ne donnaient pas satisfaction, les enseignants étaient démoralisés et ceux d'entre eux qui étaient qualifiés étaient difficiles à attirer ou à retenir.

47. Il n'existait pas de données démographiques sur le nombre de Montserratiens qui souhaitaient retourner au pays. Un interlocuteur a suggéré d'établir une base de données y relative. La possibilité d'offrir des incitations aux Montserratiens qui rentraient au pays a également été évoquée. L'absence de programme de logement était également dissuasive sur le plan du retour de la diaspora.

### **C. Réunion avec un membre de la Commission de la fonction publique et de la Commission électorale**

48. D'après l'interlocuteur, avant les éruptions volcaniques des années 1990, Montserrat restait confiante pour ce qui était d'accéder dans un avenir proche à l'indépendance et s'était remise de l'ouragan Hugo, qui avait frappé en 1989. Les éruptions volcaniques avaient cependant nui au territoire et entraîné le départ d'un grand nombre d'habitants, le déclin de la population, un rétrécissement de l'espace géographique, la destruction des infrastructures et le retrait de sociétés importantes qui appuyaient l'économie du territoire. Il fallait étudier des façons d'obtenir le retour de la diaspora et de maintenir la population du territoire, tant les autochtones que les immigrants. D'après lui, Montserrat continuait de se reconstruire. La notion d'indépendance n'avait pas été écartée, mais il fallait prendre bon nombre de mesures pour régler des questions ayant trait à la démographie du territoire, à ses ressources, à ses activités économiques et à ses infrastructures, avant d'envisager son indépendance. L'évolution démographique dans le territoire avait bousculé les priorités.

49. À la suite des éruptions volcaniques et de la perte des circonscriptions électorales qui en avait résulté, Montserrat avait adopté un scrutin uninominal, permettant aux électeurs de voter en faveur de neuf candidats sur un seul bulletin de vote. D'après l'interlocuteur, cette solution était sensée à l'époque. La commission de réforme électorale avait été créée et les débats portant sur la réforme électorale avaient révélé diverses opinions, telles qu'un retour à un système de circonscriptions électorales multiples, avec une réduction du nombre de sièges à l'Assemblée législative à sept. Des activités étaient menées pour éduquer la population au moyen d'un programme de radiodiffusion et de réunions locales afin d'évoquer les aspects de la réforme électorale.

50. Il a été également noté que les liens avec le Royaume-Uni étaient malaisés, étant donné que les priorités établies par le gouvernement du territoire n'étaient pas les mêmes que celles des consultants techniques du Ministère du développement international qui, d'après lui, n'avaient pas d'attachement à Montserrat, ne comprenaient pas ses besoins et ne recherchaient que la rentabilité.

## **D. Réunion avec le Vice-Gouverneur et le Procureur général**

51. D'après les interlocuteurs, la Constitution actuelle, promulguée à l'issue d'une série de débats élargis et d'un intense processus de négociations, était un texte évolutif et les modifications possibles, 10 ans après son entrée en vigueur, pouvaient porter sur les points suivants : a) le système électoral ; b) le rôle du Secrétaire parlementaire ; c) les responsabilités du Gouverneur ; d) les institutions constitutionnelles. Il a été précisé que les débats en cours sur la réforme de la Constitution étaient informels et qu'aucun processus officiel n'avait été entamé.

52. Un interlocuteur a déclaré que les personnes avaient une bonne compréhension de l'autodétermination et des options. Si celle de l'indépendance avait fait l'objet du plus grand nombre de débats, des préoccupations avaient été soulevées quant à l'insuffisance de moyens pour une telle option, du fait de la dépendance économique de Montserrat et du déclin de la population. Un autre interlocuteur a fait valoir que la population en général n'était peut-être pas pleinement consciente des autres options envisageables sur le plan de l'autodétermination, en l'absence de campagne d'éducation de la population.

53. De l'avis des interlocuteurs, la dépendance économique du territoire avait tendu les liens entre Montserrat et le Royaume-Uni. Il a été mentionné à cet égard que le Gouvernement de Montserrat avait dû négocier pour obtenir une aide de la Puissance administrante, voire « supplier ». Une perspective historique a été présentée au sujet de l'évolution des responsabilités du Gouverneur : avant les éruptions volcaniques, il était plus qu'une simple figure de proue. Toutefois, au lendemain des éruptions, les liens avaient changé au point que le Cabinet n'était pas en mesure de déterminer la façon de déboursier l'aide reçue et le Ministère du développement international était devenu le principal interlocuteur, à la place du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth.

54. Bien qu'aucun effet important ne soit prévu à la suite du Brexit, la question de l'accès à un financement de l'Union européenne a été évoqué.

## **E. Réunion avec les précédent et actuel secrétaires financiers**

55. Les interlocuteurs ont cité l'absence d'investissement de capitaux au fil des ans, les principaux exemples étant l'hôpital, l'aménagement du port, le logement, les bâtiments publics loués et le système d'éducation. Un interlocuteur a déclaré que les Montserratiens qui avaient un passeport britannique devaient être traités comme les Britanniques et recevoir les mêmes soins de santé et la même éducation qu'au Royaume-Uni, mais que ces soins et services n'existaient pas au niveau de base dans le territoire. Le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente était destiné à cette fin. Un interlocuteur a souligné que le gouvernement du territoire devait lancer des projets prévus au titre du programme, au lieu de se concentrer sur ses déficiences, tout en admettant que le programme n'était pas parfait et ne constituait pas une solution définitive. Les différences sur le plan de la procédure d'accès à l'aide de l'Union européenne et à celle du Royaume-Uni ont été soulignées : l'Union européenne demandait généralement à Montserrat comment elle pouvait aider et était donc efficace, alors que dans le cadre de la procédure britannique, il fallait répondre à une série de questions, comme pour un audit, avant l'octroi d'une aide. Rappelant que l'économie était florissante avant les éruptions volcaniques, un autre interlocuteur a souligné qu'il fallait dans le territoire favoriser le développement et des services de base, comme les soins de santé. Une option a été proposée en vue du développement futur de Montserrat, en sa qualité de membre de l'Organisation des États des Caraïbes

orientales et de la Communauté des Caraïbes, qui consisterait à consolider les liens avec les pays de la région et à coopérer avec eux sur le plan financier et autre.

56. Il fallait s'attendre après le Brexit à une incidence sur le plan de l'accès au financement de l'Union européenne et sur le secteur d'extraction de sable, dont la production était exportée dans les îles françaises des Caraïbes. D'après les interlocuteurs, si des fonds étaient disponibles à partir d'autres sources régionales de l'Union européenne, il fallait encore obtenir l'aval du Royaume-Uni ; par ailleurs, les relations avec l'Union européenne changeraient après le Brexit.

## **F. Réunion avec les partis politiques**

### **1. Mouvement démocratique populaire**

57. Le chef de l'opposition et d'autres membres de son parti, le Mouvement démocratique populaire, ont déclaré que Montserrat était en mode de survie : elle se reconstruisait encore après les éruptions, et n'avait pas de population viable aux fins de son développement durable. Diverses questions liées au logement, au coût de la vie, à l'utilisation des terres, aux activités économiques, à l'emploi et aux soins de santé ont été qualifiées de facteurs favorisant le dépeuplement. Il a été souligné que les établissements et le personnel de santé dans le territoire étaient insuffisants et que le coût des traitements à l'étranger, y compris au Royaume-Uni, étaient prohibitifs.

58. Les interlocuteurs ont également souligné que pour que Montserrat soit viable, il fallait mettre en place des infrastructures essentielles et attirer des investissements privés. Dans le cas du projet d'énergie géothermique, le forage de trois puits avait été effectué avec un financement du Royaume-Uni, mais il fallait établir des partenariats avec le secteur privé pour construire la centrale.

59. Un interlocuteur a déclaré qu'à la suite du passage de l'ouragan Irma, en septembre 2017, une priorité plus grande avait été accordée à Montserrat, qui avait été mise à l'écart pendant si longtemps. Le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente était un rayon d'espoir, bien que l'organisme d'exécution du programme, qui consommait 10 % du budget total, ne soit pas basé à Montserrat. Des progrès avaient été accomplis sur le plan socioéconomique, comme des services sociaux à l'intention des personnes âgées, des droits de douane et des incitations fiscales à l'achat de voitures électriques ou hybrides. Il fallait que Montserrat puisse accéder à des fonds pour les changements climatiques.

60. La relation en cours avec le Royaume-Uni était bienvenue, malgré les problèmes que connaissait Montserrat. Pour ce qui était de l'autodétermination, les positions étaient parfois divergentes, certains appuyant l'intégration.

### **2. Membre indépendant de l'Assemblée législative**

61. Un membre de l'Assemblée législative (indépendant) a déclaré que le fait de recevoir la mission était problématique, les habitants ne comprenant pas bien le rôle du Comité spécial. Il a souligné qu'il importait d'éduquer la population à l'autodétermination pour l'aider à prendre une décision éclairée en la matière et a noté que, pour les Montserratiens, la décolonisation était souvent associée à l'indépendance. Il a demandé à la mission d'effectuer une nouvelle visite à des fins d'éducation publique.

62. Sur le plan des éruptions volcaniques, il a déclaré que le public n'avait pas été suffisamment informé de leurs dangers réels, malgré les avertissements émis par les scientifiques avant l'éruption, en 1997. Il fallait demander des comptes au Royaume-

Uni à cet égard et l'ONU devait déterminer pourquoi les autorités n'avaient pas tenu compte de l'avertissement des scientifiques.

63. Il a estimé qu'il y avait eu une « négligence flagrante » par rapport aux besoins de développement, qui avaient été reportés délibérément pendant plus de 20 ans, ce qui avait entraîné une fuite constante des cerveaux et une stagnation de la société et de l'économie, qui perdurait. Il a cité des exemples tels que les logements fournis par le Royaume-Uni, qui n'étaient pas résistants aux ouragans, le projet de câbles à fibres optiques sous-marins qui avait été critiqué dans les médias britanniques et le coût élevé de l'exécution du programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente.

64. Il a réitéré certaines des demandes qu'il avait adressées au Comité spécial à sa session de 2019, en vue d'une aide au gouvernement du territoire, comme suit : a) une bonne gouvernance et une éducation publique et une révision de la Constitution ; b) l'octroi d'une aide à 400 Montserratiens qui étaient restés dans le territoire et avaient besoin de logements ; c) des moyens de retenir la population actuelle, en particulier les jeunes ; d) un programme de repeuplement à l'intention des Montserratiens vivant à l'étranger, entre autres. Il a demandé de nouveau qu'un représentant de l'ONU assure une éducation publique, appuie les négociations avec le Royaume-Uni relatives à l'établissement d'un programme d'action en vue d'un redéveloppement total et viable, de la transformation et de la décolonisation de Montserrat, et surveille l'exécution d'un tel programme.

65. À son avis, le Brexit ne devait pas changer les relations entre Montserrat et le Royaume-Uni du fait des obligations de ce dernier au titre de l'Article 73 de la Charte. Notant que l'attitude de l'Union européenne à l'égard de la fourniture de l'aide était plus conciliante et plus compréhensive que celle du Royaume-Uni, il a déclaré que ce dernier avait promis d'assurer la contrepartie du financement apporté par l'Union européenne après le Brexit. Il a déclaré que les liens entre Montserrat et le Royaume-Uni étaient comparables à un « malmenage diplomatique » du premier par le second et que l'Article 73 était le seul moyen de tenir le Royaume-Uni pour responsable. Il a préconisé un traitement égal avec les autres territoires britanniques d'outre-mer à l'égard du développement des infrastructures.

66. Il a souligné qu'il fallait un changement radical dans le lien avec le Royaume-Uni. La loi sur le mariage homosexuel dans ce pays, par exemple, ne pouvait être imposée à Montserrat. L'autonomie et un débat en bonne et due forme étaient nécessaires avant de prendre une décision aussi importante. À cet égard, il a évoqué le rejet, par le Ministère du développement international, de la décision prise en 2017 par son administration d'augmenter de 3 % les traitements des fonctionnaires. Il a déclaré que le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth était « un meilleur partenaire » que le Ministère du développement international, qu'il a qualifié de « tyran ». Le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer pouvait, s'il était utilisé à bon escient, servir de mécanisme efficace pour les territoires d'outre-mer, comme il l'avait prouvé en 2017.

### **3. Congrès national de Montserrat**

67. Un représentant du Congrès national de Montserrat a déclaré qu'au vu de la dépendance économique du territoire par rapport au Royaume-Uni, aucune administration autonome n'était possible ; il a déploré la lenteur du relèvement et du développement. Il a évoqué l'absence de débats sur le retour des personnes évacuées et sur le repeuplement, faisant valoir qu'un vaste pourcentage de la population actuelle consistait en migrants de la région. Des préoccupations ont été à nouveau émises au sujet du logement, des soins de santé, de l'éducation et de la rétention des jeunes.

68. L'interlocuteur a suggéré la tenue de six festivals à Montserrat pour attirer du monde et promouvoir le tourisme dans le territoire. La zone d'exclusion pourrait servir d'attraction touristique. Il a également proposé la privatisation des puits géothermiques aux fins de la production d'électricité.

69. Il a été souligné que le gouvernement du territoire avait du mal à dialoguer avec la Puissance administrante par l'intermédiaire du Ministère du développement international. Il fallait que les priorités soient établies par les gouvernements de Montserrat et du Royaume-Uni, plutôt que par un organisme de développement.

#### **4. Parti travailliste uni de Montserrat**

70. Des représentants du Parti travailliste uni de Montserrat ont indiqué que trop de pouvoir avait été octroyé au Gouverneur qui continuait par exemple de réglementer les services financiers internationaux et ils ont souligné qu'il importait de maintenir l'indépendance des fonctionnaires par rapport à la politique. Ils ont passé en revue des propositions relatives au système électoral, en particulier le nombre de circonscriptions électorales et leur délimitation. Ils se sont déclarés inquiets de la disqualification de membres de la diaspora qui n'étaient plus à Montserrat depuis au moins cinq ans.

71. D'après les interlocuteurs, le Royaume-Uni se servait de l'aide pour « contrôler le territoire » et empêchait le gouvernement de décider de l'allocation des fonds, alors que Montserrat finançait 40 % du budget du territoire. Des conditions étaient attachées à l'aide fournie et les hauts postes étaient occupés par des consultants techniques du Royaume-Uni. La taille modeste de son économie empêchait Montserrat d'envisager un statut politique futur. Il fallait attendre avant d'aspirer à l'autodétermination, étant donné que la priorité était de parvenir à l'autarcie économique et à l'indépendance financière. Étant donné que le Royaume-Uni était perçu comme la mère-patrie pour Montserrat et fournissait assistance et protection, il fallait induire un changement des mentalités parmi les Montserratiens. Des préoccupations ont également été soulevées au sujet de projets interrompus en raison d'accusations politiques gratuites, à chaque fois qu'un nouveau gouvernement était investi. L'incertitude entourant l'exécution de projets comme le développement du port entravait la croissance du secteur privé.

### **G. Réunion avec des constitutionnalistes, d'anciens élus, des représentants d'organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que d'autres acteurs**

#### **1. Constitutionnalistes**

72. Un interlocuteur a déclaré que peu de personnes à Montserrat comprenaient le rôle du Comité spécial. Montserrat n'avait ni les ressources humaines ni les ressources économiques pour briser le cycle de la dépendance. Il avait fallu 25 ans à la Puissance administrante pour se rendre compte que Montserrat avait besoin d'infrastructures de base telles qu'un hôpital, des écoles, un port et des logements. Les programmes d'aide aux personnes de retour, en particulier aux jeunes, faisaient défaut. Le départ au Royaume-Uni avait été facilité mais pas le retour. En réalité, le Ministère du développement international était la seule entité à soutenir l'île.

73. Souscrivant aux propos rapportés ci-dessus, un autre interlocuteur a dit qu'il était positif que Montserrat soit toujours inscrite sur la liste des territoires non autonomes et que son retrait n'était pas souhaité. Selon lui, le Gouvernement britannique avait l'intention d'intégrer Montserrat au Royaume-Uni, de maintenir le territoire en état de subsistance, de le dépeupler et d'y établir une base militaire. Il

n'avait été donné qu'un aller simple aux Montserratiens émigrant au Royaume-Uni après les éruptions volcaniques. Le Royaume-Uni avait systématiquement dit qu'il était capable de s'occuper du territoire et que Montserrat n'avait pas besoin d'aide financière. La Constitution ne donnait pas aux dirigeants élus du territoire le pouvoir de gouverner. Le droit à l'autodétermination était inscrit dans la Constitution mais il manquait le dispositif nécessaire. La proportion de la population en faveur de l'autodétermination n'était pas suffisante. Les dernières pièces d'identité délivrées, par exemple les passeports et les permis de conduire, ne portaient pas la mention de la nationalité montserratiennne. Étant donné qu'aucune avancée n'avait été obtenue au cours des trois décennies internationales de l'élimination du colonialisme, Montserrat devrait être placée sous le régime international de tutelle.

74. Un troisième interlocuteur a souligné qu'il n'y avait pas de grand désir de réforme ou de révision constitutionnelle à Montserrat car la population avait pour préoccupation le développement économique. Le sujet n'avait pas été abordé depuis 2010, année de la dernière révision constitutionnelle. Selon lui, le développement des infrastructures devrait être la première des priorités et l'aide devrait être conçue pour mettre fin à la dépendance économique du territoire. Il en appelait donc à l'esprit d'initiative des dirigeants britanniques et montserratiens. S'appuyant sur l'exemple de la récente acquisition par la Banque de Montserrat des activités bancaires de la Banque royale du Canada dans le territoire, il a souligné que le gouvernement du territoire devait élaborer un plan sans attendre que le Ministère du développement international ou la Puissance administrante en propose un. Cette approche devrait également être adoptée dans les domaines du logement, de l'éducation et des soins de santé. Par ailleurs il était à prévoir que le Brexit affecte le versement à Montserrat de fonds de l'Union européenne.

75. En ce qui concerne la réforme électorale, l'interlocuteur a expliqué que l'actuel système de circonscription unique avait été conçu avec sa participation pour répondre aux déplacements de population causés par les éruptions volcaniques. Compte tenu du petit nombre d'électeurs (environ 3 000) et de l'augmentation constante du nombre de candidats, comme ce fut le cas lors des élections de 2019, il convenait de modifier le système actuel, peu pratique. Il a proposé un système hybride combinant circonscription unique et découpage en trois ou quatre circonscriptions.

76. Le même interlocuteur a mentionné les relations déséquilibrées entre le Ministère du développement international et le gouvernement du territoire, et a dit qu'il convenait de traiter la population avec respect. Selon lui, Montserrat devait arrêter de stagner. Il a proposé de rechercher des investissements extérieurs, nécessaires mais actuellement insuffisants, auprès de partenaires régionaux et d'États voisins, notamment d'Antigua-et-Barbuda. Il a également pointé les fréquents changements de gouvernement, à chaque élection.

## 2. Anciens élus

77. Un interlocuteur a dit douter que la mission de visite puisse faire évoluer la situation et que le Comité spécial soit en mesure de faire pression sur la Puissance administrante pour qu'elle reconstruise Montserrat. Un autre interlocuteur a déclaré que le principal problème venait des Montserratiens eux-mêmes, et non de l'ONU ou du Comité spécial, et qu'ils devaient remédier à la situation ; quant à la Puissance administrante elle agirait comme elle l'entendrait.

78. Les interlocuteurs ont mis l'accent sur le difficile processus de relèvement de Montserrat, en cours depuis 1995. Les statistiques démographiques actuelles, le soutien financier du Royaume-Uni, le pouvoir du gouverneur comparé à celui des membres élus du Cabinet et les problèmes liés à la faiblesse des infrastructures ont à nouveau été abordés.

79. Un interlocuteur a déclaré que, bien que l'accent soit mis sur l'aide fournie par le Royaume-Uni, Montserrat, dont le gouvernement était défini comme autonome dans la Constitution, devrait rechercher des investissements privés car elle n'avait pas besoin de l'autorisation du Royaume-Uni pour recevoir ces fonds. Cette voie n'avait pas été poursuivie jusque-là en raison d'un manque de volonté politique et du fait que la population était habituée à être dépendante. Selon lui, le secteur privé pourrait financer le développement du port et d'autres infrastructures nécessaires au développement économique du territoire. Il était regrettable que le Comité spécial n'ait pas accédé à la demande d'aide pour la rédaction de la Constitution de 2010 au motif que ceci ne relevait pas de sa compétence, alors que le Programme des Nations unies pour le développement avait fourni une aide à Montserrat après le passage de l'ouragan Hugo en 1989. Au cours des échanges sur le sujet, les membres de la mission ont clarifié le rôle que le Comité spécial et l'ensemble des entités des Nations Unies pouvaient jouer pour soutenir le territoire dans le cadre de leurs mandats respectifs. Il a également été proposé de s'appuyer sur la coopération régionale pour développer l'économie de Montserrat.

80. S'agissant de l'autodétermination, un interlocuteur a dit douter que les Montserratiens renoncent à leur citoyenneté britannique, un avantage compte-tenu de la situation économique. Soulignant qu'il était important d'organiser une campagne d'information publique à Montserrat, il a relevé que le Vice-Premier Ministre avait indiqué que les pouvoirs publics allaient redoubler d'efforts en ce sens.

### **3. Associations de femmes**

81. Les représentantes du Women's Support Group et du Montserrat Women's Resource Centre ont demandé qu'il soit fourni un soutien psychologique aux personnes ayant vécu les éruptions volcaniques pour les aider à surmonter ce traumatisme. Il y avait eu des cas de suicide et de violence sexuelle dans les centres d'accueil et le nombre de grossesses avait augmenté chez les adolescentes juste après les éruptions. De nombreuses personnes étaient encore en souffrance.

82. Les représentantes ont déploré le fait que de nombreux résidents n'étaient que de passage à Montserrat et ont déclaré que Montserrat vivait dans le temporaire depuis trop longtemps. Le territoire était actuellement confronté aux problèmes socioéconomiques suivants : services sociaux insuffisants, manque d'activités après l'école pour les filles, problèmes découlant des différences culturelles entre les enfants anglophones et non anglophones, manque d'enseignants expérimentés, infrastructures scolaires inadaptées, lenteur du système judiciaire, exode des jeunes et manque de services de santé de base et de viabilité de l'économie. Les autorités ne s'employaient pas à régler ces problèmes. Le Gouvernement montserratiens devrait se doter d'un bureau chargé des questions de genre. L'élargissement au territoire de l'application territoriale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes était en cours. La législation sur les femmes n'avait pas encore vu le jour.

83. Selon une interlocutrice, l'autodétermination ouvrait deux possibilités : soit l'indépendance, soit « l'absorption » par le Royaume-Uni. La période de 18 mois en tant qu'État associé avant l'indépendance, proposée par le passé par la Puissance administrante, avait été insuffisante, et Montserrat avait donc été « rendue britannique » contre la volonté des Montserratiens. Le fait qu'il soit désormais écrit « citoyen britannique des territoires d'outre-mer » au lieu de « Montserratiens » sur les permis de conduire et d'autres documents officiels était extrêmement inquiétant pour la préservation de l'identité montserratiens.

84. Selon les interlocutrices, la législation montserratiens ne permettant pas aux organisations de la société civile de s'enregistrer comme organisations à but non

lucratif, il était difficile pour les associations de femmes de collaborer avec des organisations telles que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et d'avoir accès à des financements extérieurs. Il était également difficile de réunir plusieurs organisations pour mener des actions collectives.

#### **4. Montserrat Association for Persons with Disabilities, Montserrat Diabetes Association et Montserrat Senior Citizens Association**

85. Selon une interlocutrice, la Constitution ne comportait aucune disposition relative aux personnes handicapées, au nombre de 243 sur le territoire selon les données du recensement de 2011, et aucun financement dédié n'était fourni par le Ministère du développement international. Les recommandations formulées par les précédentes commissions électorales pour que les électeurs handicapés puissent exercer leur droit de vote n'avaient pas été suivies. L'application territoriale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées n'avait pas été étendue à Montserrat.

86. Les interlocutrices étaient très préoccupées par l'accessibilité des bâtiments et équipements publics. Faisant observer que la stratégie touristique de Montserrat ne contenait aucune référence au tourisme accessible, elles ont souligné qu'il convenait de réaliser une étude d'impact lors de l'élaboration de chaque projet.

87. La stigmatisation des diabétiques et la méconnaissance de la maladie étaient une réalité à Montserrat malgré la présence de 400 personnes vivant avec le diabète et la diffusion à la radio de programmes d'information hebdomadaires et mensuels. Malgré les services fournis aux personnes âgées (18 % de la population), notamment deux maisons de retraite et des visites à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer, les interlocutrices étaient préoccupées par le manque de services de kinésithérapie et d'ergothérapie, de véhicules adaptés et de lieux ou de programmes proposant des activités de stimulation mentale et physique aux personnes âgées. Il était également problématique que les aides à domicile ne restent pas à Montserrat après leur formation.

#### **5. Christian Council**

88. Selon un interlocuteur, les temps difficiles qui avaient suivi le passage de l'ouragan Hugo et les éruptions volcaniques avaient montré à certains Montserratiens l'importance d'avoir le Royaume-Uni comme Puissance administrante. Selon lui, l'indépendance n'était pas viable. L'indépendance financière et le développement économique étaient des prérequis et il fallait également une population suffisante pour soutenir l'économie du territoire.

89. Un autre interlocuteur a déclaré que les éruptions volcaniques avaient créé des opportunités pour les Montserratiens car ils pouvaient désormais s'installer au Royaume-Uni sans visa. La crise avait également entraîné des problèmes, tels que la perte de biens et d'infrastructures, lesquels avaient poussé des habitants à quitter Montserrat. S'agissant des problèmes d'infrastructures, il a qualifié d'inhumain le fait que le seul hôpital de Montserrat soit encore installé dans un ancien bâtiment scolaire près de 25 ans après les éruptions volcaniques. Selon lui, il était peu probable que les Montserratiens vivant à Antigua-et-Barbuda ou au Royaume-Uni, où ils recevaient de meilleurs soins de santé, souhaitent revenir. Montserrat continuait à se dépeupler car un grand nombre de migrants, notamment des enseignants, issus de pays voisins membres du Commonwealth quittaient le territoire après y avoir résidé assez longtemps pour pouvoir émigrer au Royaume-Uni. La qualité de l'éducation pouvait pâtir du fait que de nombreux enseignants ne venaient pas de Montserrat et que les

différences culturelles affectaient les enfants et leur développement. Il était nécessaire de former des enseignants « du cru » et de changer de stratégie pour lutter contre le dépeuplement. Le cycle politique, à savoir le fait qu'un gouvernement soit élu tous les cinq ans, a également été mentionné.

#### **6. Civil Service Association, Montserrat Union of Teachers et Police royale de Montserrat**

90. La représentante de la Civil Service Association a déclaré qu'il était regrettable que Montserrat vive toujours en état d'urgence près de 25 ans après les éruptions volcaniques. Le territoire devait fonctionner par ses propres moyens avant de pouvoir commencer à envisager une quelconque forme de décolonisation. Le Royaume-Uni continuait de fournir à Montserrat des installations et services tels que l'aéroport, le port et le ferry, qui « laissaient à désirer ». Il était capital que le Gouvernement britannique investisse davantage dans des infrastructures de base plutôt que dans le rafistolage des infrastructures existantes. Elle était également préoccupée par les conditions de travail des fonctionnaires à l'aéroport, le projet de développement portuaire, le respect du principe de responsabilité et de la bonne gouvernance, s'agissant notamment des processus de recrutement et de la protection des lanceurs d'alerte. Elle a également mentionné le fait que les salaires des fonctionnaires étaient gelés depuis dix ans. L'administration précédente avait été pénalisée par la Puissance administrante pour avoir décidé d'une augmentation de salaire, alors que les consultants techniques employés par le Gouvernement britannique étaient surpayés et ni ne faisaient monter en compétence les agents locaux, ni ne les formaient. L'interlocutrice a également soulevé le fait qu'il fallait développer le secteur privé, augmenter le nombre de logements, améliorer les installations éducatives, fournir un hôpital moderne et apporter la sécurité au personnel infirmier.

91. La représentante de la Montserrat Union of Teachers a cité les problèmes suivants : l'absence de programme scolaire national, d'un psychologue scolaire et de cours d'anglais langue étrangère à destination du grand nombre d'élèves issus de pays non anglophones, la dangerosité des locaux de l'unique établissement d'enseignement secondaire, le manque de formation des enseignants et leur faible taux de fidélisation.

92. Le représentant de la Police royale de Montserrat a souligné qu'il fallait davantage de moyens pour assurer la sécurité de Montserrat. Les principales réponses à apporter étaient les suivantes : augmentation de salaire pour retenir le personnel, élection de représentants, fourniture d'un équipement moderne et règlement du problème posé par le fait que les activités de base de police technique et scientifique étaient actuellement effectuées hors de Montserrat, ce qui pouvait occasionner plusieurs mois d'attente.

#### **7. Ordre des avocats montserratiens et Parlement des jeunes**

93. Les représentants de l'Ordre des avocats montserratiens ont déclaré qu'il y avait des anachronismes dans la Constitution, comme par exemple les pouvoirs du gouverneur. Le gouverneur était choisi sans consulter les élus de Montserrat. Selon un interlocuteur, aucune véritable forme de démocratie n'existait à Montserrat car les dirigeants élus avaient un pouvoir limité, étaient contrôlés financièrement par le Ministère du développement international et étaient peu associés aux décisions budgétaires. « Pléthoriques au sommet », « inefficaces », « ne respectant pas assez le principe de responsabilité » et faisant obstacle au développement de Montserrat, les services publics se dégradaient. À cet égard il convenait de mentionner les pouvoirs délégués par le gouverneur au vice-gouverneur pour prendre des mesures disciplinaires contre des fonctionnaires. La Puissance administrante était appelée à

envoyer un gouverneur efficace capable de prendre des décisions impopulaires si nécessaire et d'aider Montserrat à devenir plus indépendante sur le plan financier.

94. L'interlocuteur a évoqué le processus ayant conduit à l'adoption de la Constitution de 2010, a déclaré que les questions soulevées dans le cadre du processus de révision constitutionnelle avaient été ignorées et que des changements de dernière minute avaient été introduits par la Puissance administrante.

95. Selon l'interlocuteur, s'agissant du maintien de l'ordre, la population avait tendance à se faire justice elle-même. Les forces de l'ordre, bien que nombreuses, étaient inefficaces et pâtissaient d'un manque de confiance. Il avait été recommandé au Gouverneur de créer un mécanisme indépendant chargé d'enquêter sur les manquements de la police. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le respect des droits des prisonniers et le fait que les délinquants juvéniles n'étaient pas séparés des autres prisonniers. Des questions concernant le cadastre, l'administration de la justice et le greffe et les installations de la Haute Cour de justice ont également été soulevées.

96. Les écarts de salaires entre les Montserratiens et les consultants techniques engagés par le Ministère du développement international ont également été mentionnés, de même que la tendance à engager dans le système judiciaire du personnel « importé » plutôt que des personnes « du cru » qualifiées, ainsi que la nécessité de former la population locale.

97. Le représentant du Parlement des jeunes a déclaré que la population ne connaissait pas le mandat et les travaux du Comité spécial, et a souligné qu'il était important que l'opinion publique comprenne la portée de la mission de visite. La grande majorité des Montserratiens ayant vécu les éruptions volcaniques souffrait toujours de troubles post-traumatiques, un problème qui n'avait pas été correctement traité. Le secteur privé était faible et il manquait encore des infrastructures et des programmes de base. Le représentant a également évoqué les pouvoirs excessifs délégués au gouverneur, les inquiétudes causées par le contrôle exercé par le Ministère du développement international et les difficultés rencontrées dans la création d'organisations à but non lucratif.

## **8. Secteur privé**

98. Les représentants du secteur privé ont dit être préoccupés par l'insuffisance des installations aéroportuaires et des services de ferry. Selon les interlocuteurs, si le Comité pour le relèvement de Montserrat (Committee for the Redevelopment of Montserrat) avait réussi à obtenir une piste plus longue que prévu pour l'aéroport actuel, il était regrettable qu'un autre emplacement n'ait pas été choisi pour permettre un nouvel agrandissement de la piste.

99. Le Comité pour le relèvement de Montserrat avait lancé un projet d'énergie géothermique dans le but de faire de Montserrat la première zone verte au monde, de créer des emplois et d'attirer des personnes sur le territoire. De l'avis des membres, avec deux puits productifs, le coûteux projet d'énergie géothermique avait besoin d'investissements privés ou d'autres mécanismes financiers. La production d'eau en bouteille avait également été envisagée, étant donné l'abondance de l'eau dans le territoire, mais les coûts élevés de transport et d'électricité avaient condamné ce projet.

## **9. Force de défense royale de Montserrat, Agence de coordination de la gestion des catastrophes, Croix-Rouge montserratiennne et Montserrat National Trust**

100. La mission a été informée que l'Agence de coordination de la gestion des catastrophes pilotait la coordination des opérations en cas d'urgence ou de catastrophe

à Montserrat. La Force de défense de Montserrat avait trois fonctions principales : a) seconder la police ; b) apporter une aide humanitaire et contribuer à la gestion des catastrophes ; c) participer à des cérémonies. Elle comptait actuellement une quarantaine de soldats volontaires mais avait déployé plus de 100 soldats pendant la crise volcanique. Tout comme les pays voisins qui lui avaient porté assistance après les éruptions, Montserrat envoyait le cas échéant des soldats hors du territoire, par exemple pour venir en aide à des sinistrés.

101. Il a été noté que Montserrat avait passé de nombreuses années en état d'urgence et que les problèmes de logement devaient être réglés avant que la situation ne se détériore davantage. Certains projets visant à renforcer la résilience en cas de catastrophe étaient en cours, dont l'installation d'un nouveau réseau de fibre optique. Montserrat n'avait accès à Internet que par satellite et n'était pas connectée au réseau depuis le passage des ouragans Irma et Maria en 2017. Il fallait augmenter la capacité de stockage de matériel d'urgence et veiller à ce que les centres d'accueil et les logements respectent les nouvelles normes. Selon l'interlocuteur, la politique locale entravait la réalisation des projets car chaque nouvelle administration cherchait à détricoter les actions des prédécesseurs.

102. Selon un autre interlocuteur, la Croix-Rouge montserratienne recevait un appui important de la part de la Croix-Rouge britannique mais disposait de peu de bénévoles en raison du départ d'une grande partie de la population et de l'arrivée de personnes de l'extérieur n'ayant pas le même lien affectif avec Montserrat. De plus, il était difficile de récolter des fonds localement du fait de la situation économique. S'agissant de l'éducation, le montant des ressources fournies à Montserrat devait être proportionné au montant fourni au Royaume-Uni car le Ministère du développement international avait fixé des normes élevées en évaluant les élèves montserratiens d'après les normes britanniques. Il était également difficile de recruter des enseignants qualifiés.

103. Selon l'interlocutrice, le Montserrat National Trust, créé pour préserver le patrimoine culturel et environnemental du territoire ne pouvait pas bénéficier du financement du Caribbean Biodiversity Fund, accessible aux organisations des pays voisins, car Montserrat était un territoire administré par le Royaume-Uni. Le problème se posait également en raison de l'absence d'un plan d'aide prenant en considération les besoins de Montserrat.

104. L'état de l'hôpital et la qualité des soins qui y étaient dispensés, le dépeuplement du territoire, le vieillissement croissant de la population, la rareté de l'offre en matière d'enseignement postsecondaire et le possible impact économique du Brexit étaient des sujets d'inquiétude.

## **IX. Conclusions et recommandations**

### **Conclusions**

105. La mission de visite, troisième après celles de 1975 et de 1982, a bénéficié d'un accueil favorable et d'une collaboration active. Les interlocuteurs ont exprimé un réel intérêt quant à la capacité du Comité spécial de contribuer à l'avènement des changements qu'ils considéraient nécessaires pour le territoire. Les membres de la mission ont réaffirmé lors de toutes les réunions leur impartialité et leur objectivité conformément à la Charte et au mandat du Comité.

106. L'atmosphère générale à Montserrat était calme et paisible après les élections de novembre 2019. Les acteurs du territoire ont fréquemment dit et souligné qu'il était important de s'unir autour d'un objectif commun, à savoir le développement réel du territoire.

107. Le seul message rassembleur reçu par la mission de visite était qu'il était urgent d'améliorer les infrastructures, une demande de longue date dont l'accomplissement était perpétuellement retardé, pour permettre aux Montserratiens de retrouver un certain degré de normalité et de sécurité après les ravages causés par les éruptions volcaniques depuis 1995, lesquels avaient débouché sur l'aménagement d'une zone septentrionale de l'île jusqu'alors largement inhabitée.

108. La majorité des interlocuteurs estimait que la dépendance économique actuelle à l'égard de la Puissance administrante, associée à la faible taille de la population, empêchait d'envisager sérieusement l'autodétermination. La population montserratiennne semblait mal connaître les possibilités offertes en matière d'autodétermination en dehors de l'indépendance.

109. La mission a constaté le mécontentement général entourant les relations entre le gouvernement du territoire et la Puissance administrante. Les interlocuteurs ont généralement dit que la faiblesse de la gouvernance locale s'expliquait par le fait que la Puissance administrante conservait un grand contrôle sur plusieurs portefeuilles en vertu de la Constitution.

110. En outre, après les éruptions volcaniques, les conditions assorties à l'aide apportée par la Puissance administrante avaient, de l'avis de beaucoup, tendu les relations. Le Ministère du développement international était devenu le principal interlocuteur du gouvernement du territoire, remplaçant le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, qui jouait ce rôle avant les éruptions. Les interlocuteurs se sont souvent dit préoccupés par l'incapacité du gouvernement du territoire à fixer ses propres priorités et le manque de renforcement des capacités et de transfert de connaissances au gouvernement du territoire.

111. Les interlocuteurs ont dit craindre une perte d'identité car les pièces d'identité officielles ne portaient plus mention de la nationalité montserratiennne.

112. Les interlocuteurs ont également exprimé leurs préoccupations quant au fait que les populations originaires et immigrées ne se fixaient pas ; que les flux migratoires provenant des États et territoires voisins avaient provoqué des changements, notamment démographiques ; et qu'il n'y avait pas de plan de rapatriement et de services d'aide pour faciliter le retour des Montserratiens qui avaient quitté l'île.

113. De nombreux interlocuteurs ont déclaré qu'il était nécessaire de modifier la Constitution pour renforcer l'autorité et la compétence du gouvernement du territoire. La mission a également été informée qu'il était débattu de manière informelle d'une réforme électorale.

114. La majorité de la population et des dirigeants de Montserrat ne sont pas satisfaits des progrès réalisés et ont exprimé leur manque de confiance s'agissant du développement durable du territoire. Selon les interlocuteurs, près de 25 ans après les éruptions volcaniques, aucune amélioration tangible n'avait été obtenue, ce qui faisait douter de la volonté de la Puissance administrante de rétablir les infrastructures et les services sociaux de base dans le territoire.

115. D'après les interlocuteurs, il était urgent d'apporter les quatre grandes améliorations suivantes en matière d'infrastructures, d'éducation, de santé, de services sociaux, de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine culturel, afin d'assurer le relèvement du territoire : a) un aéroport avec une piste d'atterrissage pouvant être prolongée ; b) un hôpital doté d'équipements et d'infrastructures modernes de base ; c) réparation de l'infrastructure scolaire ; d) construction d'un port dans un souci de résilience et de croissance économique future.

116. La population de Montserrat se félicitait du soutien du Royaume-Uni aux mesures prises en faveur du développement, notamment sous la forme du programme

d'investissement de Montserrat visant à favoriser une croissance économique résiliente, mais s'inquiétait du manque de volonté de la Puissance administrante de développer Montserrat afin de faire sortir le territoire de son fonctionnement d'urgence fondé sur l'aide, de la lourdeur du processus bureaucratique de la Puissance administrante s'agissant de l'approbation des projets d'investissement et du montant des fonds alloués au territoire pour parvenir au développement durable.

117. Les difficultés d'accès aux services de santé sur l'île et en dehors constituaient une préoccupation majeure. La nécessité d'apporter un soutien psychologique aux Montserratiens traumatisés par les éruptions volcaniques a également été soulignée.

118. La mission a trouvé un groupe dynamique d'organisations de la société civile travaillant dans un large éventail de domaines. Il lui a été fait part des préoccupations concernant l'enregistrement et le statut juridique de ces organisations.

119. Les conséquences potentielles du Brexit en termes d'accès au financement de l'Union européenne, qui était un partenaire important pour le relèvement de Montserrat, ont été soulignées.

### **Recommandations**

120. La mission encourage tous les acteurs concernés à continuer à travailler ensemble pour que la reconstruction de Montserrat progresse rapidement.

121. La mission prend acte des appels lancés en faveur d'une meilleure explication du processus d'autodétermination et des possibilités offertes, et encourage la Puissance administrante, en consultation avec le Gouvernement de Montserrat et les parties prenantes concernées, à lancer des campagnes d'information sur l'autodétermination, notamment sur les possibilités et les conséquences associées.

122. La mission souligne l'importance de construire une société dotée d'infrastructures et de services de base afin d'assurer le bien-être de la population du territoire et de faciliter le retour des Montserratiens vivant à l'étranger.

123. La mission souligne qu'il est important de veiller à ce que les Montserratiens participent réellement à la prise de décisions sur l'avenir du territoire. Il est également capital de fournir à tous, en particulier aux jeunes et aux femmes, une éducation adéquate, un renforcement des capacités et un transfert de connaissances, ainsi que des possibilités d'emploi.

124. La mission demande à la Puissance administrante et au Gouvernement de Montserrat de procéder à l'analyse et à la définition des étapes de développement nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le territoire, afin de bâtir une communauté durable et de ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, la mission estime qu'il faut faire davantage pour répondre aux difficultés et aux besoins des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées, les femmes et les filles, et les personnes âgées.

125. La mission souligne qu'il convient que la Puissance administrante travaille avec la Communauté des Caraïbes pour élaborer un plan de développement socioéconomique de Montserrat.

126. La mission demande instamment à la Puissance administrante d'aider Montserrat à se préparer à l'élargissement de l'application territoriale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

127. La mission recommande que l'Assemblée générale demande à la Puissance administrante de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès réalisés en ce qui concerne les recommandations formulées ci-dessus.

## Annexe

### Itinéraire et activités de la mission de visite

| <i>Date</i>      | <i>Activités</i>  |
|------------------|---|
| 17 décembre 2019 | Arrivée à Antigua-et-Barbuda (Saint John's) en provenance de New York<br>Réunion avec la diaspora montserratienne   |
| 18 décembre 2019 | Réunion avec le Ministre antiguais et barbudien des affaires étrangères, du commerce international et de l'immigration<br>Vol vers Montserrat<br>Réunion avec le Gouverneur<br>Réunion avec le Premier Ministre, les ministres et le Secrétaire parlementaire<br>Réunion avec un membre de la Commission de la fonction publique et de la Commission électorale   |
| 19 décembre 2019 | Réunion avec le Vice-Gouverneur et le Procureur général<br>Réunion avec un membre indépendant de l'Assemblée législative<br>Réunion avec le chef de l'opposition et des membres de l'opposition au sein de l'Assemblée législative<br>Réunion avec le Congrès national de Montserrat<br>Réunion avec des constitutionnalistes (Chedmonde Browne et Peter White)<br>Déjeuner de travail avec d'anciens élus<br>Réunion avec le Parti travailliste uni de Montserrat<br>Visite de l'île   |
| 20 décembre 2019 | Réunion avec le Women's Support Group et le Montserrat Women's Resource Centre<br>Réunion avec la Force de défense royale de Montserrat, l'Agence de coordination de la gestion des catastrophes, la Croix-Rouge montserratienne et le Montserrat National Trust<br>Réunion avec la Montserrat Association for Persons with Disabilities, la Montserrat Diabetes Association et la Montserrat Senior Citizens Association<br>Réunion avec les précédent et actuel secrétaires financiers<br>Réunion avec le Christian Council<br>Réunion avec la Montserrat Civil Service Association, la Montserrat Union of Teachers et la Police royale de Montserrat<br>Réunion avec un constitutionnaliste (Howard Fergus)<br>Réunion avec l'Ordre des avocats montserratiens et le Parlement montserratiens des jeunes<br>Réunion avec des représentants du secteur privé issus du Comité pour le relèvement de Montserrat et de la Montserrat Geothermal Power Company |